

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1581

présenté par

M. Carvalho, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le maintien de choix énergétiques assurant une énergie accessible à tous est une priorité. L'électricité d'origine nucléaire permet à la France de fournir une l'électricité à un prix moyen inférieur à celui de ses voisins européens. Elle est un verrou à l'augmentation du prix et aux conséquences de la dérégulation du secteur de l'énergie. S'il faut accorder une place plus grande aux énergies renouvelables émergentes (ENR) aux côtés d'énergies renouvelables plus traditionnelles, la réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité ne saurait être une fin en soi. Tant que le stockage de l'énergie ne sera pas maîtrisé et que le renouvelable ne sera pas déployé dans toutes ses dimensions, fixer des objectifs chiffrés de réduction apparaît bien hasardeux.